



Véhicule incendié par propagation d'un incendie d'un véhicule

Par **gwladyslucie**, le **02/12/2009** à **12:53**

Bonjour,
suite à l'incendie d'un véhicule stationné à proximité de ma voiture, celle-ci fut détruite, j'étais assurée au tiers, aujourd'hui mon assurance n'est pas certain de m'indemniser, mon contrôle technique initial fut effectué avec une contre-visite qui elle n'était pas faite lors de l'incendie aujourd'hui mon assureur cible ce retard. comment me défendre pour au moins obtenir une indemnité de ma voiture, je n'ai pas les moyens de racheter de suite une voiture et mes ressources sont précaires. Pouvez-vous me donner une réponse s'ils vous plaît.